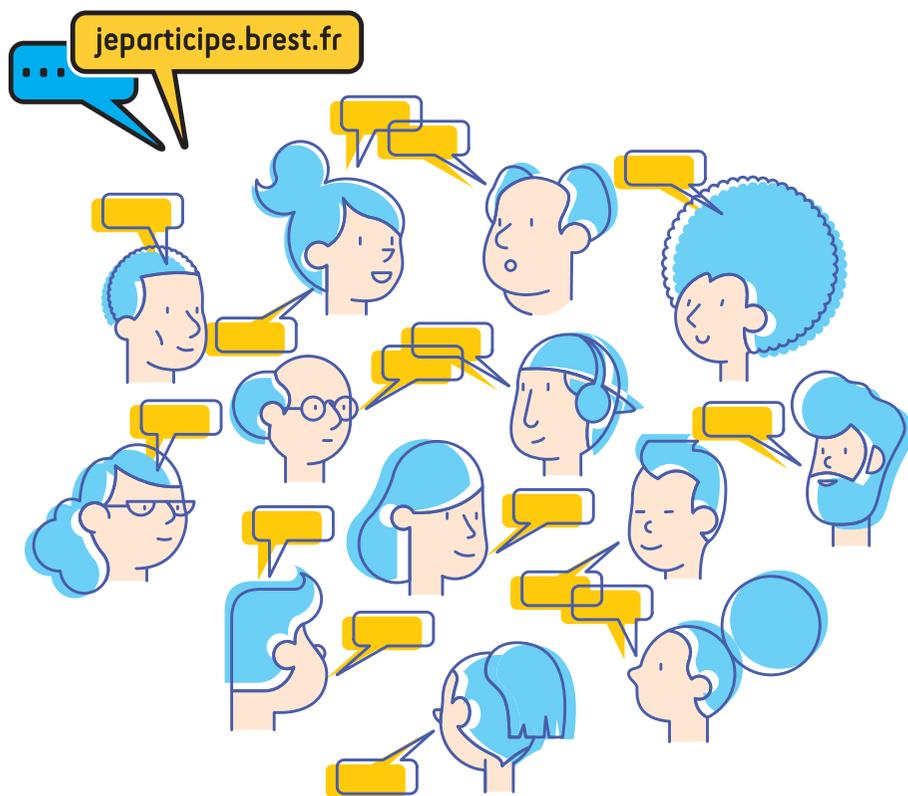


PARTICIPATION MODE D'EMPLOI



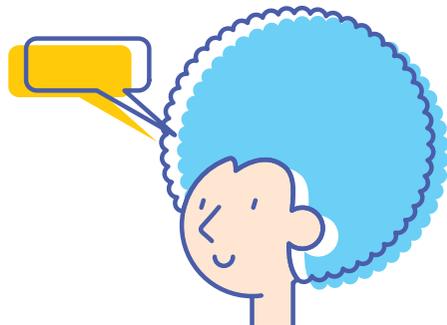
RENSEIGNEMENTS EN MAIRIES DE QUARTIER.
Tél.: 02 98 00 80 80. Informations sur jeparticipe.brest.fr

L'ÉDITO

J'ai la profonde conviction que les municipalités, en raison des leviers et de la proximité dont elles disposent, sont des lieux privilégiés de l'innovation sociale et politique. En élaborant un nouveau pacte citoyen local qui doit redéfinir le lien que nos institutions politiques locales entretiennent avec les habitantes et les habitants, nous avons l'ambition de placer les Brestoises et les Brestois au cœur du processus décisionnel.

Notre politique publique de participation façonne l'image d'un Brest engagé, dont les habitantes et habitants s'emparent des instances leur permettant de co-construire une ville à leur image. Qu'il s'agisse des assemblées et ateliers de quartier, des conseils citoyens, du budget participatif ou de la pétition citoyenne, le sens et la dimension démocratique de ces dispositifs n'existent que par votre implication et votre détermination à apporter une contribution. J'espère donc vous voir nombreuses et nombreux à faire entendre votre voix au sein de ces espaces de dialogue ! ●

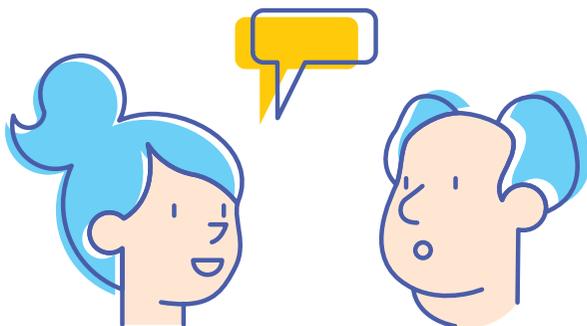
Yann Guevel,
Adjoint au Maire de Brest en charge des finances
et de l'animation du pacte citoyen



JE SOUHAITE PARTICIPER À LA VIE DE MON QUARTIER

S'informer, échanger, s'impliquer et faire des propositions, quel que soit son quartier, sa disponibilité et ses centres d'intérêts, c'est possible.

La ville de Brest propose plusieurs espaces de dialogue pour et avec les habitantes et habitants. ●



PLUSIEURS POSSIBILITÉS PERMETTENT DE S'IMPLIQUER ET RENFORCENT LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DE PROXIMITÉ :

Les assemblées de quartier

Je m'informe

Elles se déroulent 1 à 2 fois par an sur chacun des 7 quartiers brestois.

Elles sont ouvertes à toutes les personnes résidant ou travaillant sur le quartier qui souhaitent s'y investir.

Ces assemblées sont :

- ▶ des lieux d'information : présentation de projets de la collectivité, de projets « phares » des partenaires de quartier, de projets ou des idées d'habitantes et d'habitants
- ▶ et des lieux de rencontres, d'échanges, de partage entre la collectivité, les habitantes et les habitants, les partenaires. ●

Les ateliers de quartiers

Je m'implique sur un sujet en particulier

Les ateliers de quartier sont des temps de concertation et de co-construction qui permettent d'échanger sur des sujets présentés en assemblées de quartiers, ou de créer une dynamique collective autour d'un projet d'habitante ou d'habitant.

Ces ateliers sont ouverts à toutes et tous sans condition d'âge ni de nationalité. ●

Le collectif animation

Je participe à l'animation de mon quartier

Le collectif animation a pour rôle d'animer le quartier, de coordonner les actions sur le territoire et d'accompagner les projets d'animation proposés par les habitantes et habitants. ●



.....

Le conseil participatif

J'ai envie de m'investir

Le conseil participatif est mis en place dans les 7 quartiers brestois.

Son rôle : préparer les assemblées et animer les ateliers de quartier.

Il est composé d'habitantes et d'habitants, d'élues/élus et de techniciennes et techniciens qui s'engagent pour 2 ans.

.....

Le conseil citoyen

Je participe aux instances du contrat de ville (quartiers prioritaires)

À l'échelle des quartiers prioritaires* de la politique de la ville**, il existe le conseil citoyen. Composé d'habitantes et d'habitants, d'associations et d'actrices et d'acteurs locaux, il a un rôle de veille et d'alerte sur les besoins de ces quartiers.

Il participe à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets menés sur le quartier.

***Les quartiers prioritaires sont :** Bellevue, Kerangoff, Keredern, Kerourien, Lambézellec Bourg, Pontanezen, Quéliverzan Pontaniou.

****Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.**



Pour connaître les sujets travaillés dans mon quartier, rendez-vous sur jeparticipe.brest.fr ou dans la mairie de quartier.

BESOIN D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR DES PROJETS ?

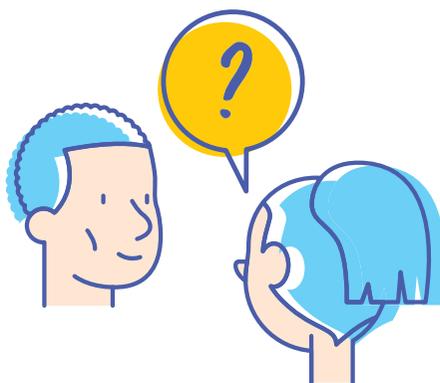
.....

Le Fonds de soutien aux actions citoyennes

Le Fonds de soutien aux actions citoyennes permet d'accompagner et d'encourager financièrement l'engagement des habitantes et habitants dans la vie de leur quartier. Le souhait de la Ville est de soutenir les initiatives collectives des Brestoises et Brestois, leur pouvoir d'agir pour mener des projets et actions destinés à dynamiser la vie de quartier, à rassembler autour de moments conviviaux et à créer de la cohésion. Tous les habitantes et habitants de la ville de Brest peuvent faire appel à ce Fonds de soutien. ●

Quels sont les critères d'attribution ?

- ▶ Le projet doit être porté de manière individuelle ou collective.
- ▶ L'aide financière accordée est de 1500 € maximum.
- ▶ Le budget doit prévoir une part d'autofinancement.
- ▶ Le projet doit être d'intérêt collectif, il peut concerner tous les champs de la vie locale. ●





J'AI UNE IDÉE POUR MA VILLE



LE BUDGET PARTICIPATIF

Les habitantes et habitants proposent, votent et la collectivité réalise le projet. La ville renforce à chaque édition le budget consacré à ce dispositif et a à cœur d'assurer une harmonie territoriale dans la répartition géographique des projets. Elle accompagne les habitantes et les habitants de tout âge de l'idée à la réalisation du projet. ●

C'est quoi ?

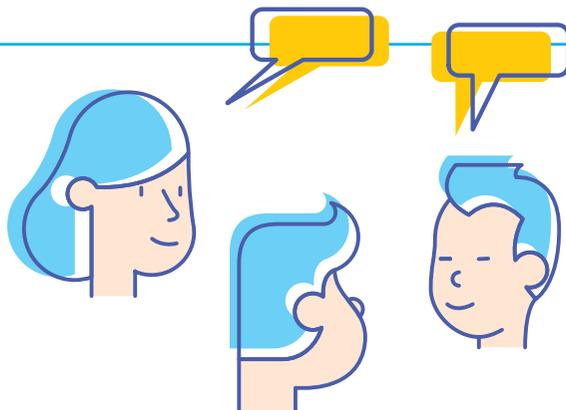
Un budget participatif est un dispositif de démocratie participative par lequel une collectivité territoriale décide d'allouer une partie de son budget d'investissement à des projets d'intérêt général proposés, élaborés et votés par les habitantes et habitants. ●

Qui peut proposer un projet ?

Toutes les Brestoises et tous les Brestois sans condition d'âge ni de nationalité peuvent déposer un projet. Elles et ils peuvent le faire à titre individuel ou collectif [association, collectif d'habitants...] ●

Pour être recevable, un projet doit répondre à plusieurs critères, voici les principaux :

- ▶ Être localisé sur le territoire brestois.
- ▶ Servir l'intérêt général et être à visée collective. ●



Les étapes

- ▶ Dépôt des projets par les habitantes et les habitants.
- ▶ 1^{ère} phase de vote « les coups de cœur » par les habitantes et les habitants.
- ▶ Étude de faisabilité par les services de la collectivité.
- ▶ Vote final par les habitantes et les habitants.
- ▶ Réalisation des projets. ●

LA PÉTITION CITOYENNE

La pétition citoyenne permet d'interpeller les élu·es et de faire inscrire un sujet à l'ordre du jour du Conseil municipal de Brest. ●

Qui peut déposer une pétition ?

- ▶ Les habitantes et les habitants de la ville de Brest âgés de 16 ans ou plus et non élus au Conseil municipal
- ▶ Un collectif ou une association qui doit justifier d'un siège à Brest ou à défaut démontrer un « lien particulier » avec la ville. ●

Comment faire pour déposer une pétition ?

Remplir un formulaire en ligne [sur la plateforme jeparticipe.brest.fr] ou en version papier [formulaire disponible à l'hôtel de ville et dans les mairies de quartier]. ●

.....

Quels sont les critères de recevabilité ?

- ▶ La pétition doit concerner une question ayant trait aux affaires de la commune.
- ▶ La pétition ne doit pas présenter de caractère nominatif, discriminant ou injurieux.
- ▶ La pétition est compréhensible : finalité, position défendue et sa raison d'être. ●

.....

Comment se passe le recueil de signatures ?

Le nombre de signatures requis est d'au moins 2000 signatures de Brestoises et Brestois de 16 ans et plus afin que la pétition puisse être proposée au maire pour être inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal.

La personne ou le collectif à l'initiative de la pétition dispose de 4 mois pour recueillir les signatures. ●

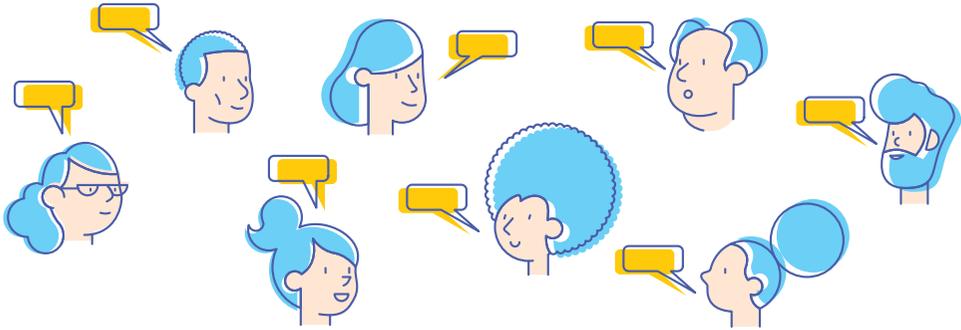
.....

Si la pétition recueille 2000 signatures ou plus, que se passe-t-il ?

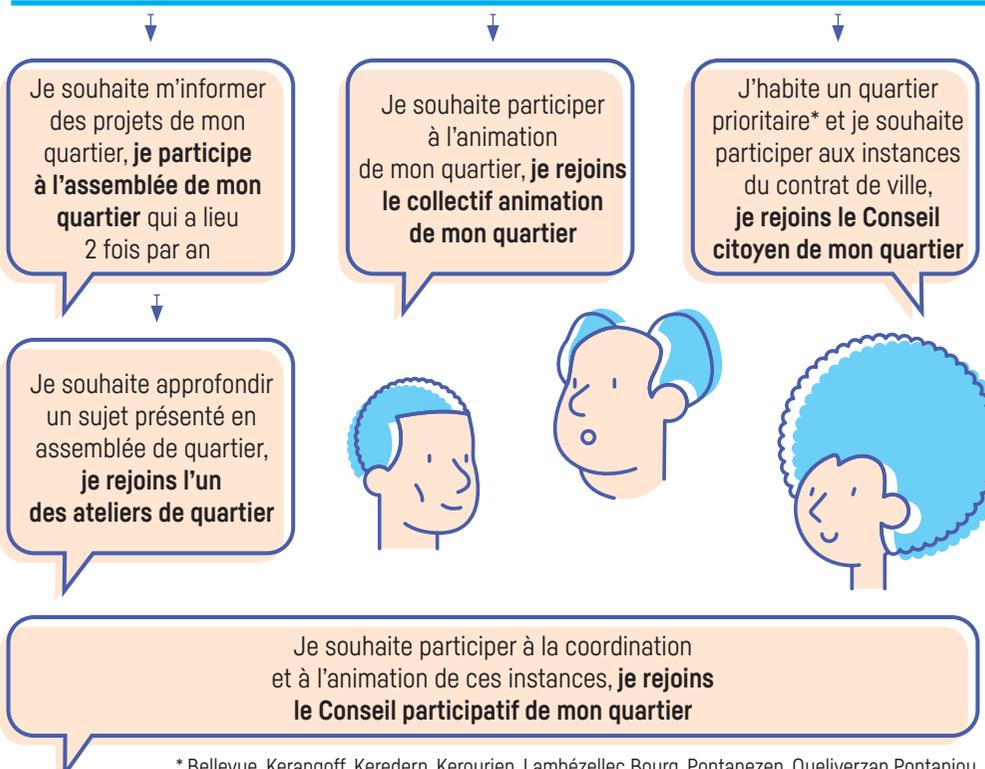
Si la pétition est valide, il est proposé au maire de Brest son inscription à l'ordre du jour du Conseil municipal de printemps. ●

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : jeparticipe.brest.fr
ou direction-de-la-proximite@mairie-brest.fr
ou **02 98 00 80 80**

JE M'IMPLIQUE POUR MA VILLE



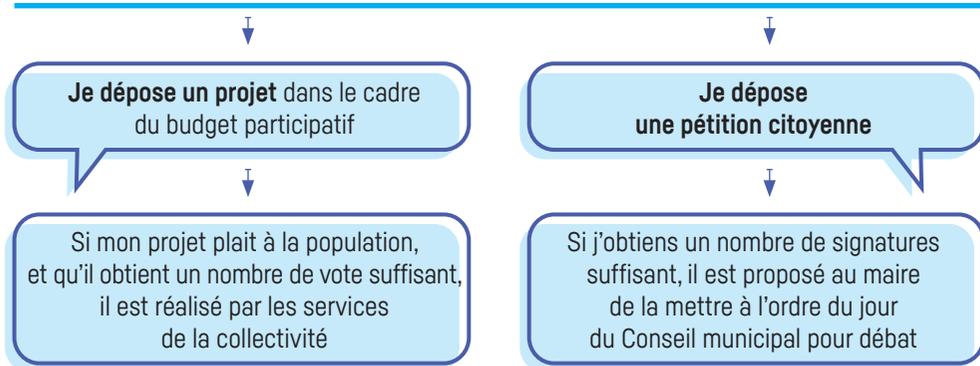
JE SOUHAITE PARTICIPER À



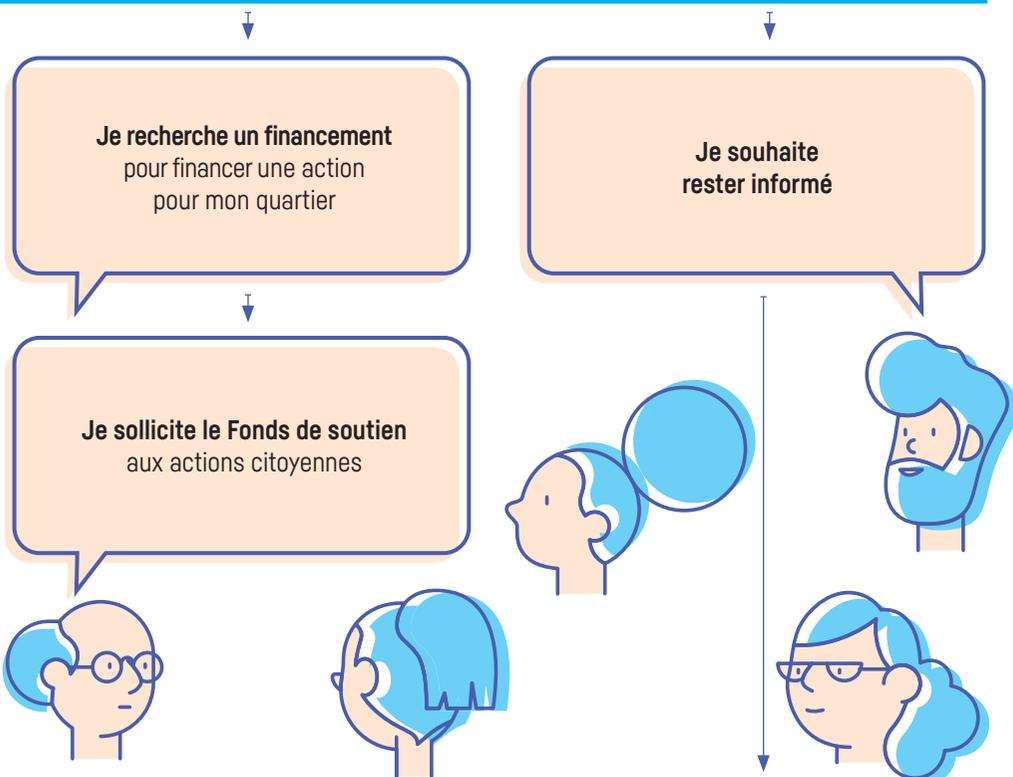
* Bellevue, Kerangoff, Keredern, Kerourien, Lambézellec Bourg, Pontanezen, Queliverzan Pontaniou.

Pour connaître les sujets travaillés sur ma ville ou mon quartier ou pour toutes questions :

J'AI UNE IDÉE POUR MA VILLE



LA VIE DE MON QUARTIER



je me rends sur le site jeparticipe.brest.fr
ou je contacte la mairie de mon quartier

jeparticipe.brest.fr



Direction de la proximité
02 98 00 80 80

.....
Coordonnées des mairies de quartier :

Mairie de quartier de Bellevue

25 Pl Napoléon III
mairie-bellevue@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Brest-Centre

2 rue Frézier
mairie-centre@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de l'Europe

31 rue Saint-Jacques
mairie-europe@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Lambézellec

25 rue Robespierre
mairie-lambezellec@mairie-brest.fr

Mairie de quartier des Quatre-Moulins

200 rue Anatole-France
mairie-quatre-moulins@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Saint-Marc

124 rue de Verdun
mairie-saint-marc@mairie-brest.fr

Mairie de quartier de Saint-Pierre

26, rue Jean-François-Tartu
mairie-saint-pierre@mairie-brest.fr

